VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon G. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1- Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 11 et borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et aux 6 A un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignés par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même Ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Duvol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Magasins, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de ce côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur celle la plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3- Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 297, borné par les rues S. Rampart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rampart et comprennent un magasin à rez de chaussée à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rampart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rampart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rampart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large en sous le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surget, daté du 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Howell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Magazine, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendues subdivisées d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; et là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds 10 pouces, 4 lignes, de la 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds 8 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, galeries en fer devant, et écurie à deux étages et nuvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc. Grande écurie ayant 2 chambres à coucher, toilettes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schlitz et Maison magnifiquement tapissé, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée sur le plan de Pilié par la lettre E, et mesurant d'après ledit 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, attenant au lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désignée par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds, 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2626 Magasin, à l'enseigne de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans ledit Quatrième District, dans l'Ilet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième, Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. C. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même Ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez-de-chaussée et de chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Nicharry le maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Frank in.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Frank in et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des barrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets de l'acquéreur à l'ordre du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

J. L. Onorato. **J. L. Onorato.** **J. L. Onorato.**

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la susdite paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 5 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne, les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés savoir: Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du Fleuve Mississippi à environ quatre milles et demi au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, contenant trois arpents de demi-arpent de terre et mesurant approximativement quatre cent quatre-vingt-dix neuf pieds sur la ligne du front de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve commençant à un point huit cent quatre-vingt-douze pieds de distance du chemin public de Bienville, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximative de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre ancienne appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villars d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles Gr. Rosenbach, notaire pour la paroisse d'Orléans le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau lorsque la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir devant et en arrière le long de la propriété de ladite Southern Fiber Company et passant travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à Dan H. Marrero à la Serpolet Transportation Company, aussi le droit de la fermoir à travers les canaux à arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes, bouilloires, moteurs, charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de toute espèce et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902 conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee administrateur ou syndic, pour lui-même et associés à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et effet complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ci-enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une usine complète et en gros.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parts égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Benedict, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau 910 rue Gravier. Nlle-Orléans, Lne.

P. A. Leeing Jr. A. W. Cooper, avocats pour le receveur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple,

DANS LE CINQUIEME DISTRICT, ALGER,

Nos 523 et 525 rue Olivier, entre les rues Evelina et Eliza.

SUCCESSION DE MME PATRICK KEEGAN.

No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern Encanteur—

JEUDI, LE 21 JANVIER 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No Un dans l'Ilet No Onze sur un plan de C. H. Redin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les registres de T. O. Stake, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato, 83 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Erato, étant la même propriété acquise par la défunte, Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1904, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un partage par licitation de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant des chaque côté galerie sur la devant et quatre chambres, corridor et citerne, etc.

Conditions—5/24 Un tiers en plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 10/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qui après le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Lohmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88 224—Division D—Attendu que Bernhardt J. Zahn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Lohmeyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS JONNELL, Greffier.—Geo W. Morris avocat.

1er jan—1 5 10

Annonce Judiciaire—Succession de England H. (dite Edward) Harris—No 85,530, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LEUD, le 14 janvier 1909, la propriété suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 310, borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Tonti et Orléans. Les dites lots étant désignés par le No 14 dudit ilet et mesurant trente pieds ou de face à la rue St Pierre, sur cinquante-sept pieds trois pouces et trois lignes et demie (57 3/8 1/2) de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt England H. Harris par achat de Mme Nathalie Lambert, suivant acte de vente passé pardevant Philippi, d'après l'acte de vente passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre des transferts 210, folio 10.

Les améliorations comprenant le cottage double 2425-27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bureau, 910 rue Gravier.

13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.

No 87,569—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, LEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée (maintenant dite Peters) Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en vigueur de Théo Guyot, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds de profondeur.

2- Un autre lot de terre contigu au précédent dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée (maintenant dite Peters) Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en vigueur de Théo Guyot, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds de profondeur.

2- Un autre lot de terre contigu au précédent dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée (maintenant dite Peters) Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en vigueur de Théo Guyot, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds de profondeur.

PAUL M. SCHNEIDAU, Agent,

REPRESENTANT

La MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL AND COKE CO.,

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle-Orléans, Lne.

CHANTIER DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CHANTIER DE CHARBON:

513-521 rue Quartier.

Téléphone Hemlock 321.

CALE SECHE DE SECTION,

ALGER,

Téléphone Algier 38.

6oct—10m—ven dim merc

DIAMANTS, MONTRES, Bijoux en Argent et Or Massif.

A. M. HILL,

685 rue du Canal.

1er oct—

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY,

Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Cottage Double de Choix,

2305 et 2307 RUE ERATO,

Entre les rues Liberté et Howard.

Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent et en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No Onze sur un plan de C. H. Redin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les registres de T. O. Stake, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato, 83 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Erato, étant la même propriété acquise par la défunte, Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1904, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un partage par licitation de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant des chaque côté galerie sur la devant et quatre chambres, corridor, hangar et citerne, etc.

Conditions—5/24 Un tiers en plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 10/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qui après le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.

No 87,569—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, LEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée (maintenant dite Peters) Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en vigueur de Théo Guyot, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds de profondeur, et étant et faisant partie de la propriété ci-dessus et ci-dessous mentionnée.

2- Un autre lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus et ci-dessous mentionnée, ledit lot mesurant vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Nord Diamond sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine, et étant et faisant partie de la propriété ci-dessus et ci-dessous mentionnée.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets du dit acquéreur, payables en un et deux ans après la date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Bailey, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez l'encanteur et agent de Propriétés Foncières.

J. L. ONORATO,

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau No 910 rue Gravier.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

Baccich & de Montlezin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E. Dunsbie vs St Denis DeBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & de MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, par l'Hon. Fred D King, juge dans l'affaire de James E. Dunsbie vs Denis DeBlanc et al, No 87,437, Cour Civile de District, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet No 17, borné par les rues Verret, Alix, Bartholomew (nouveau Bermudez) et Avenue Pelican (ancienne rue Cédric), sur un plan annexé à un acte passé par devant A. J. Villere notaire le 23 décembre 1891. Lequel lot mesure 27 3/4 pieds de face sur l'Avenue Pelican par 112 11/12 pieds de profondeur, comprenant dans une bande de 5' de large, constituant une rue Verret, commun audit lot, et au lot B dudit plan.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance dans les billets de l'acquéreur payables tant la date du jour de l'adjudication publique, payables à un et deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente date jusqu'à complet paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes dues en 1909 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.

Alfred D Danziger, avocat pour le demandeur.

L. R. Hoover, avocat pour le défendeur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage.

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85 539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un arrêté signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John et Paul Hoge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième, et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et Avenue Washington, désigné par la lettre E, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en